

À quand la déprécarisation des ACEN ? Un même métier, une même carrière !

La situation de l'emploi aujourd'hui dans l'Enseignement Agricole Public est préoccupante. Le chiffre est tombé ce mercredi 27 septembre lors du CSA ministériel, en cette rentrée nous sommes 2030 Agent·es Contractuel·es des établissements d'Enseignement à gestion Nationale :

→ Soit 25% de personnels non titulaires par rapport aux PCEA/PLPA, CPE

Encore et toujours des chiffres puisqu'il semble que ce soit la seule chose qui intéresse nos dirigeant·es au MASA :

En 2018, l'enseignement Agricole public comptait 1400 ACEN
Cela représente une augmentation de 45% en 5 ans !

Aucun plan de déprécarisation ne se profile à l'horizon.

En 1999, sur 1700 ACEN, 720 agent·es avaient été déprécarisé·es suite à l'application du plan Perben. Aussi, la part d'ACEN avait été significativement réduite : 9% en 2005 avec le concours de la loi Sapin.

La lutte contre la précarité est-elle encore au programme ?

NON ! Bien au contraire, au menu, notre administration centrale nous propose des briques ! Ne nous voilons pas la face, cette manne du Pacte jetée comme des miettes rances est bien loin d'être une revalorisation. Elle étouffe plutôt les personnels qui sont déjà surchargé·es de travail.

Encore une réforme sournoise et méprisante qui divise les

équipes et attaque le corps des enseignant·es et CPE titulaires déjà bien fragilisé par le manque d'attractivité et l'inadéquation entre les quelques ouvertures de concours et la masse de postes vacants.

[Vous retrouverez sur ici toutes les informations concours session 2024 :](https://www.snetap-fsu.fr/Concours-CPE-PCEA-PCEA-Session-2024.html)
<https://www.snetap-fsu.fr/Concours-CPE-PCEA-PCEA-Session-2024.html>

La seule perspective face à la précarité resterait le CDI ?
NON !!! même après 6 ans d'attente contre 2 CDD maximum dans le privé, le poste ne nous appartient pas, contrairement aux titulaires et il subsiste un risque de suppression ou de diminution de la quotité de travail chaque année.

Au quotidien, sommes-nous correctement traité·es ?

Une nouvelle fois encore les difficultés rencontrées à l'occasion du versement de la rémunération de septembre nous montre que le ministère n'est pas en capacité de nous garantir, cmme à tout salarié·e le versement de notre salaire après travail fait ! L'Élan commun a déjà alerté le ministère sur ce sujet et exigé une prise en charge d'une aide pour chacun·e d'entre nous n'ayant pas touché l'intégralité de sa rémunération !

REFUSONS LA PRÉCARITÉ !

Pour un vrai statut et une revalorisation pour toutes et tous sans conditions !

Pour un véritable plan de déprécarisation !

MOBILISATION le 13 octobre !